

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION DE HUIT VACATIONS DANS LE CADRE DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2023 AU CONSERVATOIRE D'ALFORTVILLE**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre des examens de fin d'année des conservatoires, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite organiser des épreuves terminales pour évaluer les élèves ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour les examens de fin de cycles au conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer huit vacations ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Huit vacations sont créées pour l'intervention d'intervenants extérieurs dans le cadre des examens de fin de cycles au conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/03/23
Accusé réception le	29/03/23
Numéro de l'acte	DC2023/317
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc143126-AU-1-1

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 28 mars 2023.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Signé  
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/03/23
Accusé réception le	29/03/23
Numéro de l'acte	DC2023/317
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc143126-AU-1-1

mise en ligne le 29/03/2023

### Création de vacances de jury dans le cadre des examens de fin de cycles musique - Avril - Mai 2023

Nature de la vacation	Profession du vacataire	Nombre de vacances	Nombre d'heures par vacation	Date et heure	Lieu	Rémunération brute sur la base de 25 € bruts/H
Jury	Professeur Percussion	1	2h	07/04/2023 17h15 à 19h15	Conservatoire Alfortville	50 €
Jury	Professeur Piano	1	5h	15/04/2023 13h à 18h	Conservatoire Alfortville	125 €
Jury	Professeur Violon	1	4h	17/04/2023 16h à 20h	Conservatoire Alfortville	100 €
Jury	Professeur Saxophone	1	2h	18/04/2023 18h30 à 20h30	Conservatoire Alfortville	50 €
Jury	Professeur Chant lyrique	1	2h	20/04/2023 17h30 à 19h30	Conservatoire Alfortville	50 €
Jury	Professeur Guitare classique	1	2h	21/04/2023 16h30 à 18h30	Conservatoire Alfortville	50 €
Jury	Professeur Flûte à bec	1	2h	04/05/2023 17h à 19h	Conservatoire Alfortville	50 €
Jury	Professeur Guitare (MA)	1	5h	10/05/2023 14h à 19h	Conservatoire Alfortville	125 €